

## **EXTRAIT\* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 17 JA NV. 2025**

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

### Absents excusés :

M. Éric BAZET pouvoir M. Thomas LEPILLER  
Mme Monique CATON pouvoir Mme LEPILLER  
M. Philippe IHARASSARRY  
Absent : M. Antonio ALVES HELENO  
Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du P.V. du 09 décembre 2024,
- 2) Modification de la délibération pour création du poste de secrétaire
- 3) Budget eau : décisions modificatives.
- 4) Questions orales.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une délibération sur le montant des amortissements du budget de l'eau à la suite de la correction des durées d'amortissement et de l'affectation des actifs immobilisés de la défense incendie et de l'assainissement de l'ancienne mairie et de l'ancienne gare.

### **1) Approbation du P.V. du 09 décembre 2024,**

Le PV du 09 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **2) Complément à la délibération pour création du poste de secrétaire**

En complément à la délibération prise lors du précédent conseil du 9 décembre 2024, Madame le maire propose une rédaction plus conforme aux règles du CDG 27, propose :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 11 heures par semaine, soit de 11/35<sup>èmes</sup>, à compter du 01/02/2025,

Considérant que le poste actuel de secrétaire de mairie sera supprimé au départ en retraite de son titulaire fin mars 2025, décide

**La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.**

### **3) Budget eau : décisions modificatives.**

M. François LEPEUPLE présente les décisions modificatives du budget de l'eau afin, dans l'enveloppe budgétaire initiale, d'équilibrer les écritures comptables résultant des modifications des durées d'amortissement et des transferts d'immobilisation de la défense incendie et des assainissements des logements sociaux supportés par erreur par le budget de l'eau.

#### Budgets en augmentation :

- |                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| - Chapitre 11 Charges générales       | + 3 270.00 € |
| - Chapitre 68 Dotation aux provisions | + 1 700.00 € |

#### Budgets en réduction :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Chapitre 65 Créances admises en Non-Valeur | - 3 600.00 € |
| - Chapitre 67 Charges exceptionnelles        | - 1 370.00 € |

**Le conseil adopte à l'unanimité des présents ces décisions modificatives.**

M. François LEPEUPLE informe le conseil que plusieurs abonnés ne réglant pas leurs factures d'eau, mettent ainsi en péril l'équilibre financier du budget du Service de l'eau.

C'est pourquoi, le budget 2025 devra prévoir une hausse du prix de l'eau pour compenser le déficit occasionné par ces mauvais payeurs.

### **4) Modifications de la valeur des amortissements du budget de l'eau**

M. François LEPEUPLE présente les valeurs des amortissements recalculées à fin 2024 avec les nouvelles durées d'amortissement retenues : 3 452.25 €. A partir de 2025, l'annuité d'amortissement sera de 936.11 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette dotation de 3 452.25 € aux amortissements.**

### **5) Questions orales.**

- Sur le curage des fossés :

M. Thomas LEPILLER indique que l'entreprise devrait intervenir en février.

**La séance est levée à 19H30.**